l'amour heureux (1) et celle de l'absence (3) ; disposition plus conforme au « jeu » traditionnel de la poésie amoureuse.

Le « roman de Délie » se déroule ainsi sur deux plans : une aventure réelle, fort banale, mais profondément ressentie, et une aventure « poétisée », traitée selon les recettes littéraires, mais où la passion ne laisse pas de mettre un accent de vérité.

— Au cours d'un bref échange de vues, M. P. Boyancé abonde dans le sens de M. Grimal, en s'étonnant même que l'élégie 1 soit demeurée la première, le processus de la composition faisant assez souvent que le poète trouve en dernier lieu son « commencement ».

— M. Grimal répond qu'en fait la première élégie composée a dû être la dixième, ce qui s'accorde avec la règle ingénieusement proposée par M. Boyancé.

v.

SÉANCE DU SAMEDI 12 MAI 1956.

Président : M. R. France.

Membres présents. — Mlle M.-Th. d'Alverny, MM. J. André, G. Bagnani, Mme S. Bagnani, M. H. Bardon, Mlle C. Bémont, M. J. Collart, Mlle S. Corbin, MM. P. Couissin, P. Courcelle, A. Dain, R. Dreyfus, P. Dufraigne, R. Dumaine, A. Dumézil, M. Durry, A. Ernout, Mme Fasciato-Frezouls, M. J. de Foucault, Mlle R. Fournier, MM. H. Frère, E. Galletier, L. Gerschel, R. Goujard, P. Grimal, J. Hellegouarc'h, R. P. Hubert, P. Jal, P. Langlois, Y. Lefèvre, J. Marouzeau, A. Michel, Mme H. Michel-Lévy, M. L. Nougaret, Mme S. Nougaret, M. U. E. Paoli, Mme U. E. Paoli, M. J. Perret, Mlle H. Petré, MM. H. Pflaum, R. Poncelet, Mme V. Regnot, MM. M. Ribaud, Ch. Rosset, Ch. Samaran, W. Seston, J. Soubiran, H. Stern, R. P. Testard, A. Vernet, J.-P. Wuilleumier, Mlle J. Zimermann.

Communications diverses.

M. R. France, président, souhaite la bienvenue au professeur U. E. Paoli, de l'Université de Florence, qui honore de sa présence cette séance de notre Société.

M. Marouzeau explique dans quelles conditions le professeur Paoli a bien voulu ajouter aux obligations pressantes que comporte un bref séjour à Paris la faveur de présenter une communication à notre Société. Beaucoup d'entre nous ont eu le plaisir de l'entendre lors de ses précédents voyages ; tous connaissent ses travaux de spécialiste dans différents domaines, utilisent son précieux manuel sur *La vie romaine* et appré-

cient ses dons de poète latin moderne ; tous seront présents par la pensée à la remise d'un volume d'hommages qui doit lui être faite à Florence un des jours prochains.

— M. Marouzeau rend compte du voyage qu'il vient de faire en Suisse pour participer à la réunion du Groupe Romand qui a eu lieu à Saint-Maurice (Agaune), et apporte les messages les plus cordiaux de nos amis suisses.

— Mlle J. Ernst rend compte du *Congrès des études classiques* auquel elle vient de prendre part à Madrid avec plusieurs des nôtres, MM. Bardon, Dain, Lejeune, et signale l'intérêt que manifestent les Sociétés classiques de Madrid, Barcelone, Salamanque, pour la collaboration internationale organisée par l'Unesco dans le cadre de la Fédération internationale des Associations d'études classiques.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. U. E. Paoli présente quelques considérations sur *les données relatives au droit dans les comédies de Plaute.*

Après avoir rappelé que les pièces de Plaute sont imitées de très près de modèles grecs, M. Paoli cherche à déterminer à quel public elles s'adressaient. Public très mêlé : à côté des aristocrates cultivés dominait la foule du *tunicalus popellus.* Et pourtant la vie qui est représentée dans ces comédies est la vie grecque, comme l'indique leur nom de *palliatae.* Les personnages fréquentent les boutiques, comme on le faisait en Grèce ; ils vont de la ville à la campagne et à la mer et vice versa, comme on le faisait à Athènes. Tout ce monde était pour les Romains un monde exotique, étranger ; le poète latin était le *poeta barbarus.*

Et pour le droit il en va de même. Le droit des comédies de Plaute est un droit grec. C'est dans Lysias, Isée et les autres orateurs attiques que l'on trouve les textes les plus susceptibles de commenter des passages de Plaute. Quand la comédie grecque imitée contenait une allusion à une institution juridique grecque trop étrangère à Rome — comme l'épiclérat — le comique latin modifiait la donnée. Les juristes feraient donc fausse route qui voudraient utiliser les comédies de Plaute pour éclairer le droit romain.

— M. R. France, président, félicite chaleureusement le professeur Paoli et souligne l'intérêt de cette mise en garde adressée aux philologues par un spécialiste des questions juridiques et culturelles.

Sollicités par M. Paoli de formuler leurs observations à titre d'éditeurs de Plaute et de Térence, MM. A. Ernout et J. Marouzeau se plaisent à illustrer son propos par quelques exemples empruntés à l'un et l'autre des comiques.

II. — Mlle M.-Th. d'Alverny présente quelques *considérations relatives à une formule d'amulette magique.*

Le manuscrit latin 3713 de la Bibliothèque nationale, provenant de l'abbaye Saint-Martial de Limoges, contient sur ses derniers feuillets des formules magiques et des prières superstitieuses pour conjurer les intempéries. La première de ces formules, transcrite à la suite des « Parabolae Salomonis », florilège des Livres sapientiaux, est une expérience de divination par catoptromancie ; elle a été publiée et commentée dans le Recueil de travaux offert à M. Clovis Brunel en 1955. L'objet de la présente communication est l'étude d'une autre formule ajoutée au début du XIIIe siècle. Elle comporte des « caractères » et des figures énigmatiques, et certains mots ne sont indiqués que par leur initiale. Il est néanmoins possible de déchiffrer une grande partie de ce texte et de l'interpréter à l'aide des formules transmises par les papyrus magiques grecs et par les traités de magie byzantins publiés par M. A. Delatte dans les *Anecdota Atheniensia*, t. I. On a aussi eu recours aux recettes de médecine magique contenues notamment dans l'*Histoire naturelle* de Pline et chez Marcellus Empiricus, les récits d'expériences de magie noire inclus dans la *Rhetorimachia* d'Anselme de Besate (XIe siècle), le *Liber experimentorum* d'Arnaud de Villeneuve, rédigé en provençal par son secrétaire Guillaume de Périsse, et les indications fournies par le *Handwörterbuch des deutschen Aberglaubens*. D'autre part, quoique les textes de magie soient très rares avant le XIIIe siècle, les traités de théologie, les canons des conciles et pénitentiels font souvent allusion aux coutumes interdites. La fabrication des phylactères, selon un rituel dont le schéma remonte à l'Antiquité, semble bien avoir persisté sans interruption dans l'Occident chrétien comme en Orient.

La recette du « charme » décrite dans le manuscrit de Saint-Martial comporte le sacrifice d'un passereau ; avec son sang, on inscrit une formule mystérieuse, où se mélangent des caractères grecs et latins. Elle rappelle une séquence du même type indiquée dans la *Rhetorimachia*, qui n'a pas été complètement élucidée jusqu'ici. La suite de l'opération, à moins qu'il ne s'agisse d'une seconde amulette, prescrit le sacrifice d'une chauve-souris, animal particulièrement recherché par les magiciens, et qui passait au Moyen Age pour être le compagnon du diable et des sorcières. Avec son sang, on écrit sur du parchemin « vierge » — c'est-à-dire préparé selon un cérémonial déterminé avec une peau de chevreau immolé dès sa naissance — les noms des apôtres et de Barnabé. Puis vient la conjuration des démons : Lucifer, Belzebuth, et une série de noms aux consonances étranges analogues à celles des papyrus magiques et de certaines formules byzantines. Elle est faite au nom de la Sainte-Trinité, de la Vierge, de Marie-Madeleine,

Marie Jacobé et Salomé. La présence des saintes, dont le culte et la légende du débarquement en Provence se sont diffusés à l'époque où fut transcrite la formule, exclut l'hypothèse d'une origine byzantine directe, quoique les figures qui terminent la recette se rapprochent beaucoup des dessins reproduits dans les *Anecdota Atheniensia*. Mais la dernière remonte à l'antiquité chrétienne, et semble avoir été rarement utilisée dans les textes byzantins : c'est le chiffre 99, écrit qϑ (le koppa interprété par le copiste comme un 9 arabe), qui signifie Amen par isopséphie. Il semble donc que la transmission secrète d'amulettes magiques ou de grimoires contenant des recettes soit demeurée assez vivante pour qu'un clerc limousin pût les adapter au goût du jour en conservant le pentalpha, les figures et les caractères trouvés dans un prototype plus ancien.

Une dernière question doit être posée. Quelle était la destination de ce charme? Il avait probablement un but prophylactique, comme la plupart des amulettes. L'immolation du passereau est peut-être inspirée par le souvenir de la cérémonie de purification des lépreux décrite dans le *Lévitique* (XIV, v. 4 sqq.). D'autre part, d'après les indications du *Handwörterbuch des deutschen Aberglaubens*, tant le passereau que la chauve-souris semblent avoir été utilisés contre l'épilepsie et la danse de Saint-Guy. Cette hypothèse paraît assez vraisemblable, car il y a conjuration des démons, et les maladies convulsives sont liées à la possession diabolique dans les croyances populaires.

— Le Président remercie Mlle d'Alverny en la félicitant de l'ingéniosité déployée dans son commentaire et regrette que l'heure avancée ne permette pas les échanges de vues et de questions qu'appellerait la curiosité de l'auditoire.

VI.

SÉANCE DU SAMEDI 10 NOVEMBRE 1956.

Président : M. R. France.

Membres présents. — Mlle M.-Th. d'Alverny, MM. J. André, A. Aymard, Mlle S. Bails, M. J. Beaujeu, Mlle C. Bémont, MM. A. Bourgery, P. Boyancé, A. Bruhl, A. Cavet, A. Chastagnol, O. Chennevelle, J. Collart, P. Couissin, Mlle P. Coulon, MM. P. Courcelle, A. Dain, R. Dreyfus, G. Fohlen, J. de Foucauld, H. Frère, E. Galletier, E. Gerschel, H. Gouin, R. Goujard, P. Grimal, A. Haury, J. Hellegouarc'h, N. Herescu, J. Heurgon, R. P. Hubert, A. Hus, P. Jal, J. Joubert, Mlle J. Lac, MM. P. Langlois, R. P. Lauras, C. Marcoux, J. Marouzeau, Mlle Y. Mestivier, MM. P. Michaud-Quantin, A. Michel, Mme H. Michel-Lévy,